

Fiche de données de sécurité

Révisé le 19/10/2020

Section 1. Identification du produit et de l'entreprise

Produit : Batteries lithium-ion
Fournisseur :
Adresse :
Téléphone :
N° d'urgence/Assistance : 1-800-535-5053 (Infotrac 84388)
+1-352-323-3500 (pays hors des États-Unis et du Canada)

Section 2. Identification des risques

Avertissement : les batteries ne doivent pas être court-circuitées, percées, incinérées, écrasées, immergées dans l'eau, déchargées de manière excessive ou exposées à des températures supérieures à la portée déclarée. Un risque d'incendie ou d'explosion peut survenir dans les conditions d'utilisation abusives ci-dessus. En cas de dommages des emballages, des procédures spéciales (voir Section 7) doivent être suivies.

Les batteries endommagées peuvent avoir une fuite. Le contact avec le liquide contenu dans une batterie peut irriter la peau, les yeux et les muqueuses.

Les batteries endommagées peuvent avoir une fuite. Le contact avec le liquide contenu dans une batterie peut irriter la peau, les yeux et les muqueuses.

- Les incendies peuvent se propager rapidement avec un effet de flambée.
- Les incendies peuvent enflammer d'autres batteries situées à proximité.
- Le feu produira des gaz irritants, corrosifs ou toxiques.
- Les batteries en feu peuvent produire du fluorure d'hydrogène toxique.
- Les fumées peuvent provoquer des étourdissements ou une asphyxie

Section 3. Composition/Informations sur les ingrédients

Section 4. Mesures de premiers soins

Le contact avec le liquide contenu dans une batterie peut irriter la peau, les yeux et les muqueuses. Instructions en cas de contact ou d'exposition au liquide contenu dans la batterie:

- Contact avec les yeux : rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 20 minutes. Obtenir immédiatement des soins médicaux.
- Contact avec la peau : rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 20 minutes tout en retirant les vêtements et les chaussures contaminés. Obtenir immédiatement des soins médicaux.
- Inhalation: amener à l'air libre. Obtenir immédiatement des soins médicaux.
- Ingestion: en cas d'ingestion, NE PAS faire vomir. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Appeler le 911. Appeler ensuite le numéro de téléphone d'intervention d'urgence figurant sur cette feuille.

En cas d'incendie mineur : utiliser un produit chimique sec, du CO₂, de l'eau ou de la mousse ordinaire pour éteindre l'incendie.

En cas d'incendie important : utiliser de l'eau pulvérisée, du brouillard aqueux ou de la mousse ordinaire. Si cela peut être fait en toute sécurité, éloigner les contenants non endommagés de la zone autour de l'incendie.

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Fiche de données de sécurité

Révisé le 19/10/2020

Porter de l'équipement de protection individuelle (voir la section 8). Éloigner le personnel non autorisé.

Éliminer toutes les sources d'inflammation (fumer, torches, étincelles ou flammes) de la zone immédiate. Aérer les espaces fermés avant d'entrer.

Ne pas toucher et ne pas marcher sur le produit déversé.

Isoler le déversement ou la fuite d'au moins 75 pieds dans toutes les directions (en cas de déversement important, envisager une évacuation sous le vent d'au moins 330 pieds). Maintenir une position opposée au vent, en montée ou en amont du déversement.

Absorber le liquide avec un matériau inerte tel que de la terre, du sable ou de la vermiculite. Placer la batterie qui fuit et le matériau contaminé dans un récipient en métal.

Appeler le numéro de téléphone d'intervention d'urgence figurant sur cette feuille pour obtenir de l'aide.

Section 7. Manutention et entreposage

Procédure à suivre en cas d'emballage endommagé : manipuler avec précaution, car un emballage extérieur sec peut encore fuir à l'intérieur de l'emballage. Éviter tout contact avec le liquide contenu dans une batterie. Le liquide contenu dans la batterie est inflammable — tenir à l'écart des sources d'inflammation/flammes nues.

- Porter de l'équipement de protection individuelle.
- Ouvrir et retirer tous les emballages intérieurs.
- Remballer les emballages intérieurs secs et non endommagés dans un emballage extérieur approprié.
- Ouvrir les emballages humides/endommagés et retirer la batterie. Vérifier la batterie. Si la batterie n'est pas endommagée et ne fuit pas, la remballer dans des emballages intérieurs et extérieurs appropriés.
- Si la batterie est endommagée ou fuit, NE PAS L'EXPÉDIER. Appeler le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur cette fiche pour obtenir de l'aide.

Protéger la batterie des rayons directs du soleil, de la chaleur, des étincelles ou du feu.

Section 8. Contrôles d'exposition/Protection individuelle

Appeler le 911 pour les services médicaux d'urgence. S'assurer que le personnel médical est conscient de la substance impliquée

L'équipement de protection individuelle suivant doit être utilisé lors de la manipulation de batteries endommagées :

- Gants de protection (résistants aux liquides caustiques)
- Lunettes de protection
- Tablier résistant aux produits caustiques

Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle, appeler le numéro de téléphone d'urgence figurant sur cette fiche

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité : Les batteries sont stables dans des conditions normales de fonctionnement et d'entreposage.

Matières à éviter : Eau, solutions acides ou alcalines fortes, agents oxydants.

Conditions à éviter : Court-circuit, démontage, décharge excessive et chauffage au-delà de la plage de température de fonctionnement déclarée du produit. Ne plongez pas une batterie dans des liquides (risque de court-circuit) ou ne jetez pas une batterie au feu (risque d'explosion). Ne jamais utiliser une batterie endommagée ou déformée.

Section 11. Informations toxicologiques

Aucun impact toxicologique n'est attendu dans des conditions normales d'utilisation.

Section 12. Informations écologiques

Aucun impact écologique n'est attendu dans des conditions normales d'utilisation.

Section 13. Considérations relatives à l'élimination

Ne pas jeter au feu ni immerger dans l'eau.

Ces batteries contiennent des matériaux recyclables; le recyclage est donc recommandé plutôt que l'élimination.

Section 14. Informations sur le transport

Les batteries au lithium sont réglementées pour le transport terrestre, maritime et aérien. Il est recommandé de ne pas installer de batteries lithium-ion sur un équipement pendant le transport.

REMARQUE : les batteries doivent toujours être protégées contre les courts-circuits pendant le transport. Des précautions particulières doivent être prises lorsque des batteries endommagées ou défectueuses sont transportées. Vous devez contacter le fabricant avant de transporter des batteries endommagées ou défectueuses. Il est interdit de transporter des batteries défectueuses ou endommagées par avion.

14.1 Informations sur le transport ADR

N° UN :	UN 3480
Appellation Réglementaire (allemand) :	Batterie Lithium-ion
Appellation Réglementaire (allemand) :	Batterie Lithium-ion
Classe :	9
Quantité Limitée :	No
Instruction d'emballage :	P903
Groupe d'emballage :	Non applicable
Disposition spéciale SV 188 :	NO
Code tunnel :	(E)
Code de classification :	M4
Catégorie de Transport :	2

14.2 Code IMDG :

UN-No.:	UN 3480
Appellation Réglementaire :	Batterie Lithium-ion
Classe :	9
Quantité Limitée :	No
Instruction d'emballage :	P903
Groupe d'emballage :	Non applicable
Disposition spéciale SV 188 :	NO
Classification code:	M4
EmS-Code:	F-A;S-I

Polluant marin : No

14.3 IATA-DGR

N° UN :	UN 3480
Appellation Réglementaire :	Batterie Lithium-ion
Classe :	9
Instructions d'emballage Passenger IATA:	Interdit
Instructions d'emballage Cargo IATA:	PI 965-Teil IA
Groupe d'emballage :	Non applicable
SoC:	maximum 30 %
Code ERG :	12FZ

Section 15. Informations réglementaires**Section 16. Autres Informations**

N'utiliser la batterie que pour l'usage auquel elle est destinée. Ne pas ouvrir, séparer ou laisser tomber la batterie.